

ASSEMBLÉE NATIONALE  
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1594

présenté par  
Mme Poussier-Winsback, M. Fait, M. Bouyx et Mme Piron  
-----

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                            | +           | -           |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Accès et retour à l'emploi                                            | 208 000 000 | 0           |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0           | 0           |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail    | 0           | 0           |
| Soutien des ministères sociaux                                        | 0           | 208 000 000 |
| TOTAUX                                                                | 208 000 000 | 208 000 000 |
| SOLDE                                                                 | 0           |             |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le budget dédié l’insertion par l’activité économique (IAE) au niveau voté en loi de Finances pour 2024, soit 208 M € de plus du niveau envisagé par le PLF 2026 (1 248 M€). Cette hausse vise à répondre aux besoins en poste des structures d’insertion et surtout des salariées qu’elles accompagnent.

Sur les plus de 300 000 personnes éloignées de l’emploi qui s’engagent dans un parcours d’insertion, près des deux tiers retrouvent le chemin de l’emploi. Un tel niveau d’insertion est

d'autant plus efficace sur le plan budgétaire que tout euro investi dans les SIAE rapporte a minima 1,5 euro grâce à la baisse des aides sociales et à la hausse de recettes fiscales liées à la mise en emploi.

La baisse prévue actuellement en PLF 2026 entrainerait la suppression de 60 000 parcours d'insertion (pour 20 000 ETP conventionnés). Alors que le retour vers l'emploi reste une priorité, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés, il est clé de soutenir l'IAE et de lui donner les justes moyens d'accompagnement.

Cet amendement augmente de 208 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 208 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « Affaires immobilières » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de la Fédération des entreprises d'insertion.